



**ARC-CECCA FINANCES SARL**  
EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES - CONSEIL

---

Annick PUSSET  
Pascale L'HOSTIS  
Emmanuel PRUDON  
Arnaud COLLIN

Associés  
*Experts Comptables Diplômés*  
*Commissaires aux Comptes Inscrits*

**ASSOCIATION PAPILLONS BLANCS  
DU CREUSOT ET DE SA REGION**

*Association loi 1901*

*Siège social : 80 Route de Couches – 71670 LE BREUIL*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux membres,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « PAPILLONS BLANCS DU CREUSOT ET DE SA REGION » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables appliqués, et notamment la bonne application de l'avis CNC 2007-05 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R 341-1 du code de l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n° 99-01 et n° 99-03 du CRC.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

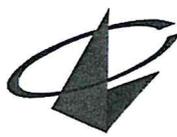
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à CHALON SUR SAONE,  
Le 03 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes  
**SARL ARC CECCA FINANCES**  
**Emmanuel PRUDON**  
Co-Gérant



## **ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS DU CREUSOT ET DE SA REGION  
COMPTES ANNUELS  
EXERCICE 2018

<b>ACTIF</b>					
	<b>2018</b>			<b>2017</b>	<b>Var</b>
	<b>BRUT</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>NET</b>	<b>NET</b>	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	121 585	112 705	8 880	3 244	5 636
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains	653 791	344 113	309 679	319 184	-9 505
- Constructions	23 019 759	11 787 663	11 232 096	11 958 162	-726 066
- Installations techniques matériel et outillage	1 567 142	1 416 263	150 879	139 682	11 197
- Autres immobilisations corporelles	3 850 171	2 973 184	876 987	937 283	-60 296
- Immobilisations en cours	3 729 197	0	3 729 197	710 094	3 019 103
	0	0			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations	44 673	0	44 673	44 673	0
- Autres titres immobilisés	500	0	500	500	0
- Prêts	1 800	0	1 800	2 760	-960
- Autres immobilisations financières	5 650	0	5 650	5 650	0
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>32 994 268</b>	<b>16 633 928</b>	<b>16 360 340</b>	<b>14 121 232</b>	<b>2 240 069</b>
STOCKS					
- Matières première, approvisionnements	16 959	2 218	14 741	24 060	-9 319
- En cours de production	2 488	0	2 488	1 572	916
- Produits intermédiaires et finis	17 110	0	17 110	12 536	4 574
AVANCES ET ACOMPTE SUR COMMANDES	13 198	0	13 198	9 110	
CREANCES					
- Créances redevables et comptes rattachés	1 208 699	7 669	1 201 030	946 503	254 527
- Autres créances	2 202 068	0	2 202 068	999 618	1 202 450
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0	0	-	-	0
DISPONIBILITES	16 172 281	0	16 172 281	18 824 039	-2 651 758
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	61 881	0	61 881	69 220	-7 339
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>19 694 684</b>	<b>9 887</b>	<b>19 684 797</b>	<b>20 886 658</b>	<b>-1 205 949</b>
COMPTES DE REGULARISATION	0	0	-	-	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>52 688 952</b>	<b>16 643 815</b>	<b>36 045 137</b>	<b>35 007 890</b>	<b>1 037 247</b>



ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANC DU CREUSOT DE SA REGION  
COMPTES ANNUELS  
EXERCICE 2018

<b>PASSIF</b>			
	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Var</b>
FONDS ASSOCIATIFS / APPORTS	9 142 555	9 136 864	5 691
RESERVES			
- Excédents affectés à l'investissement	4 762 831	4 435 662	327 169
- Réserve de compensation	430 902	405 312	25 590
- Réserve de couverture du BFR	596 344	596 344	0
- Autres réserves	931 581	954 439	-22 858
REPORT A NOUVEAU			
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	6 213 117	5 191 528	1 021 589
- Dépenses non opposables et refusées	-916 887	-951 376	34 489
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 533 535	1 391 668	141 867
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	255 709	273 049	-17 340
PROVISIONS REGLEMENTEES			
- Couverture du besoin en fonds de roulement	17 000	17 000	0
- Provision pour renouvellement des immobilisations	2 927 188	2 981 421	-54 233
- Réserves des plus values nettes d'actif	1 549 862	1 534 926	14 936
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>27 443 737</b>	<b>25 966 837</b>	<b>1 476 900</b>
PROVISIONS POUR RISQUES	391 990	511 787	-119 797
PROVISIONS POUR CHARGES	934 367	995 013	-60 646
FONDS DEDIES	112 690	108 445	4 245
DETTES FINANCIERES			
- Emprunts auprès des établissements de crédit	4 403 083	4 674 465	-271 382
- Emprunts et dettes financières	0	0	0
DETTES D'EXPLOITATION			
- Avances et acomptes reçus	1 545	2 232	-687
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	434 805	388 800	46 005
- Dettes fiscales et sociales	1 767 408	1 727 747	39 661
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	170 754	260 852	-90 098
- Autres dettes	384 758	371 710	13 048
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>7 162 353</b>	<b>7 425 806</b>	<b>-263 453</b>
COMPTES DE REGULARISATION	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 045 137</b>	<b>35 007 890</b>	<b>1 037 247</b>



ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS DU CREUSOT ET DE SA REGION  
COMPTES ANNUELS - RESULTAT EXERCICE 2018

PRODUITS	2018	2017	VAR
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Production vendue de services	86 737	103 623	-16 886
Production vendue de biens	844 774	915 242	-70 468
Production stockée	5 490	-12 000	17 490
Dotations et produits de tarification	16 814 753	16 479 979	334 774
Subventions d'exploitation et participations	29 402	49 364	-19 962
Reprises sur amortissements et provisions	189 806	16 986	172 820
Transferts de charges	1 907 048	1 867 213	39 835
Autres produits	89 781	80 108	9 673
<b>TOTAL I</b>	<b>19 967 791</b>	<b>19 500 515</b>	<b>467 276</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Revenus des valeurs mobilières et autres produits financiers	13 559	63 209	-49 650
Reprises sur provisions	0	0	0
Produits nets/cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0
<b>TOTAL II</b>	<b>13 559</b>	<b>63 209</b>	<b>-49 650</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion			
- exercice courant	11 133	7 983	3 150
- exercices antérieurs	0	0	0
Sur opérations en capital	37 825	45 564	-7 739
Reprises sur provisions	54 233	56 939	-2 706
<b>TOTAL III</b>	<b>103 191</b>	<b>110 486</b>	<b>-7 295</b>
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	28 593	37 650	-9 057
<b>TOTAL IV</b>	<b>28 593</b>	<b>37 650</b>	<b>-9 057</b>
Total des produits (I+II+III+IV)	20 113 134	19 711 860	401 274
Solde débiteur = déficit			401 274
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 113 134</b>	<b>19 711 860</b>	<b>401 274</b>



ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS DU CREUSOT ET DE SA REGION  
COMPTES ANNUELS - RESULTAT EXERCICE 2018

CHARGES	2018	2017	Var
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de matières premières	84 512	109 147	-24 635
Achats non stockés de matières et fournitures	1 214 569	1 191 398	23 171
Services extérieurs	2 247 813	2 175 013	72 800
Impôts, taxes et versements assimilés			
- sur rémunérations	611 257	580 044	31 213
- autres	36 342	33 660	2 682
Charges de personnel			
- salaires et traitements	9 019 901	8 874 497	145 404
- charges sociales	3 572 678	3 509 179	63 499
- autres charges	83 605	48 011	35 594
Dotations aux amortissements et provisions			
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 152 889	1 181 465	-28 576
- sur actif circulant : dotations aux provisions	3 206	4 812	-1 606
- pour risques et charges : dotations aux provisions	7 700	0	7 700
Autres charges	408 063	375 652	32 411
<b>TOTAL I</b>	<b>18 442 536</b>	<b>18 082 877</b>	<b>359 659</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations aux amortissements et provisions	0	0	0
Intérêts et charges assimilées	87 109	92 542	-5 433
<b>TOTAL II</b>	<b>87 109</b>	<b>92 542</b>	<b>-5 433</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion			
- exercice courant	1 819	714	1 105
- exercices antérieurs	0	827	-827
Sur opérations en capital	359	14 219	-13 860
Dotations aux amortissements et aux provisions	14 936	84 341	-69 405
<b>TOTAL III</b>	<b>17 114</b>	<b>100 101</b>	<b>-82 987</b>
Engagement à réaliser sur ressources affectées	32 838	44 671	-11 833
<b>TOTAL IV</b>	<b>32 838</b>	<b>44 671</b>	<b>-11 833</b>
Total des charges (I+II+III+IV)	18 579 597	18 320 191	259 406
Solde créditeur = excédent	1 533 535	1 391 668	141 867
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 113 134</b>	<b>19 711 860</b>	<b>401 274</b>



*Annexe***Désignation:****Exercice clos le 31/12/18**

Nom de l'association	LES PAPILLONS BLANCS DU CREUSOT ET SA REGION
Adresse	30 route de Couches – 71 670 LE BREUIL

**Annexe des comptes annuels**

Exercice du 01/01/18 au 31/12/18

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
- 3 Notes sur le bilan actif
- 4 Notes sur le bilan passif
- 5 Crédit-bail
- 6 Détail des produits et charges

Total du bilan avant répartition	36 045 137 €	Résultat: excédent	1 533 535 €
----------------------------------	--------------	--------------------	-------------

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le conseil d'administration.



## 1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- du code de commerce
- du décret comptable du 29/11/1983
- de l'instruction M22,
- le décret du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire et comptable pour les établissements du secteur social ou médico-social.
- de l'avis CNC 2007-05 du 04/05/2007
- des arrêtés du 12/12/2007 et du 10/12/2008 relatifs au plan comptable applicable aux établissements du secteur social ou médico-social, relevant du I de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, importance relative, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables, prudence, indépendance des exercices et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode " premier entré, premier sorti ". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
- Immobilisations : les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition ou au coût de production selon la définition de règlement des CRC n° 2004-06 sur les actifs.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
- Créances : elles sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nominale.
- Disponibilités : les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## 2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs

### Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	0
Avals & cautions	0
Crédit-bail mobilier	0
Crédit-bail immobilier	0
Engagements	0
Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	0

Caution des municipalités et du Conseil Général sur les emprunts contractés auprès des banques. Les garanties représentent sur les montants restant dû au 31/12/2018 :

- Ville du Creusot :	662 132 €
- Ville du Breuil :	51 607 €
- Ville de Montchanin :	67 600 €
- Conseil Général :	2 043 107 €
<b>Total</b>	<b>2 824 445 €</b>



Autres éléments significatifs

➤ Le montant des engagements de retraite au 31/12/2018 s'élève à 1 013 840 € charges patronales comprises. Ce montant a été calculé à partir de la convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées (convention du 15 mars 1966) sur la base du départ volontaire à la retraite en fonction des hypothèses suivantes : âge de départ 67 ans, turn over faible, progression des salaires 1.5 %, taux d'actualisation 2 %.

➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés.

L'article 20 de la loi n° 2006-586 du 26 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale dont le budget est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Il est précisé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantage en nature. Le montant des rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés s'élève à 174 513 €

**3 Notes sur le bilan actif**

<b>Frais d'établissement</b>	Non applicable
------------------------------	----------------

<b>Fonds commercial</b>	Non applicable
-------------------------	----------------

<b>Actif immobilisé : mouvements de l'exercice</b>				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	114 220	10 449	3 084	121 585
Immobilisations corporelles	28 819 768	363 406	92 310	29 090 863
Immobilisations financières	53 583		960	52 623
Immobilisations en cours	710 094	3 031 209	12 105	3 729 197
Avances et acomptes	0			0
<b>Total</b>	<b>29 697 664</b>	<b>3 405 064</b>	<b>108 460</b>	<b>32 994 268</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	111 336	4 453	3 084	112 705
Immobilisations corporelles	15 465 097	1 148 436	92 310	16 521 223
Autres immobilisations Financières	0			0
<b>Total</b>	<b>15 576 433</b>	<b>1 152 889</b>	<b>95 394</b>	<b>16 633 928</b>



## Annexe

Désignation:

Exercice clos le 31/12/18

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	7 450	960	6 490
Actif circulant & charges d'avance	3 485 846	3 485 846	
<b>TOTAL</b>	<b>3 493 296</b>	<b>3 486 806</b>	<b>6 490</b>

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	0
Immobilisations financières	0
Clients & comptes rattachés	1 655
Autres créances	871 436
Disponibilités	8 135

**Charges constatées d'avance:**

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

**4 Notes sur le bilan passif**

Subventions d'investissement				
	A l'ouverture	Nouvelle subvention	Reprise	Valeur nette
IME	13 120		4 467	8 653
HARMONIE	151 037		8 317	142 720
ALBATROS	108 891		4 556	104 335
<b>Total</b>	<b>273 049</b>	<b>0</b>	<b>17 339</b>	<b>255 709</b>



## Annexe

Désignation:

Exercice clos le 31/12/18

Ressources	Fonds dédiés			
	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en-cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds à engager en fin d'exercice
Association : dons reçus	18 004	3 005	3 128	18 127
Esat : service civique	2 500	430		2 070
	0	998	3 465	2 468
MAS Catalpas : Crédit suivi formations	66 728		11 246	77 974
ALBATROS : Aménagement extérieur	4 748	597		4 151
ALBATROS : Mobilier extérieur	1 133	246		887
IME : Matériel industriel	1 141	1 141		0
IME : Plan d'accompagnement global	7 178	7 178		0
CME : Plan d'accompagnement global	7 014			7 014
<b>Total</b>	<b>108 446</b>	<b>13 594</b>	<b>17 839</b>	<b>112 690</b>

	Provisions			
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour couverture de trésorerie	17 000			17 000
Provisions pour renouvellement d'immobilisations	2 981 421		54 233	2 927 188
Différence sur réalisation d'éléments d'actifs immobilisés	118 273	10 300		128 573
Différence sur réalisation d'éléments d'actifs circulants	1 416 652	4 636		1 421 288
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>4 533 347</b>	<b>14 936</b>	<b>54 233</b>	<b>4 494 050</b>
Provisions pour risques	511 787		119 797	391 990
Provisions pour charges	995 013	7 700	68 346	934 367
<b>Total</b>	<b>1 506 800</b>	<b>7 700</b>	<b>188 143</b>	<b>1 326 358</b>



## Annexe

Désignation:

Exercice clos le 31/12/18

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	4 403 083	273 954	1 039 330	3 089 800
Dettes financières diverses	0	0	0	0
Fournisseurs	434 805	434 805	0	0
Dettes fiscales & sociales	1 767 408	1 767 408	0	0
Dettes sur immobilisations	170 754	170 754	0	0
Autres dettes	386 304	386 304	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
	<b>7 162 354</b>	<b>3 033 225</b>	<b>1 039 330</b>	<b>3 089 800</b>

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts & dettes établissement de crédit	1 972
Emprunts & dettes financières divers	0
Fournisseurs	84 189
Dettes fiscales & sociales	993 544
Dettes sur immobilisations	0
Autres dettes	0



## Annexe

Désignation:

Exercice clos le 31/12/18

## 5 Crédit bail

	Terrains	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	TOTAL
Valeur D'origine..					
Amortissements:					
-Cumuls exercices antérieurs					
Dotations De L'exercice					
<b>Total</b>					
Redevances payées:					
-Cumuls exercices antérieurs					
-Exercice					
<b>Total</b>					
Redevances restant à payer:					
-A Un An Au Plus					
-A + D'Un An et Cinq Ans au Plus					
-A + De Cinq Ans					
<b>Total</b>					
Valeur Résiduelle:					
-A Un An Au Plus					
-A + D'un An Et Cinq Ans Au Plus					
-A + De Cinq Ans					
<b>Total</b>					



## 6 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature, représentent plus de 9 500 heures de bénévolat consacrées aux activités de l'association :

- comptabilité et participation au secrétariat de l'association ;
- organisation et participation aux manifestations associatives, opérations brioches, tombola, soirée...
- représentation et activités auprès des établissements : commissions déléguées, réunions et rencontres diverses...
- suite du projet associatif ;
- activités générales de représentation, communication, liaisons avec divers organismes publics et privés ;
- suivi du site internet ;
- travail des diverses commissions : communication, vieillissement, animation, familles, travaux et finances.

Les contributions en nature sont représentées également par le don d'objets, de livres de faible valeur.



## DETAIL DES FONDS PROPRES ET DES PROVISIONS INSCRITS AU BILAN CONSOLIDE

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
FONDS ASSOCIATIFS / APPORTS	9 136 864	5 691	0	9 142 555
RESERVES				
- Ecart de réévaluation libre				
- Dépenses non opposables	-951 376	-9 562	44 051	-916 887
- Excédents affectés à l'investissement	4 435 662	327 169	0	4 762 831
- Réserve de compensation	405 312	25 590	0	430 902
- Réserve de trésorerie	596 344	0	0	596 344
- Autres réserves	954 440	10 470	33 329	931 581
REPORT A NOUVEAU	5 191 528	1 031 576	9 988	6 213 117
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 391 668	1 533 535	1 391 668	1 533 535
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	273 049	0	17 339	255 709
PROVISIONS REGLEMENTEES	4 533 347	14 936	54 233	4 494 050
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>25 966 838</b>	<b>2 939 405</b>	<b>1 550 609</b>	<b>27 443 736</b>
PROVISIONS POUR RISQUES	511 787	0	119 797	391 990
PROVISIONS POUR CHARGES	995 013	7 700	68 346	934 367
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>1 506 800</b>	<b>7 700</b>	<b>188 143</b>	<b>1 326 358</b>
FONDS DEDIES	108 446	17 839	13 594	112 690
<b>TOTAL DES FONDS DEDIES</b>	<b>108 446</b>	<b>17 839</b>	<b>13 594</b>	<b>112 690</b>





## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018**

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT :**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.



## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT :

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :**

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### 1. Nature et objet :

Cotisation versée pour participation au fonctionnement du G.I.E. LES ATELIERS DE BOURGOGNE, dont Monsieur Michel LARGY est administrateur.

### Modalités :

Le montant des factures trimestrielles comprenant une partie fixe et une partie variable s'est élevé à 18 838 € hors taxes, pris en charge par l'Unité de Production de l'ESAT.

### 2. Nature et objet :

Rémunération des administrateurs, cadres dirigeants salariés, directeurs des établissements sociaux et médico-sociaux.

### Modalités :

Le montant total des rémunérations concernant les personnes énumérées ci-dessous s'élève à 279 947 €.

Nom	Fonction	Rémunération annuelle brute
Monsieur FROMONT	Directeur Général	61 567 €
Monsieur BECHLER	Directeur ESAT	52 944 €
Monsieur SALVI	Directeur MAS de Bergesserin	56 737 €
Madame BRUGNAUX	Directrice Foyers	56 208 €
Madame DOURY	Directrice IME – CME – MAS Le Breuil	52 491 €

Il est rappelé que le Président et les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération pour les fonctions qu'ils exercent.

Fait à CHALON SUR SAONE,  
Le 03 juin 2019

Le Commissaire aux comptes  
**SARL ARC CECCA FINANCES**  
**Emmanuel PRUDON**  
Co-Gérant